

RAPPORT GÉNÉRAL DES JOURNÉES SOCIALES DU CEPAS 2016

Venant TEKILA
Kapamba-Zay,
Licencié en Histoire.
Ancien Expert à la
Cellule d'Études
et de Planification
Industrielle (CEPI) et
Chercheur au Centre
de Recherches en
Sciences Humaines
(CRESH). Assistant à
la Rédaction de *Congo-
Afrique*. vetekila15@
gmail.com

Une fois l'an, le Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS) convoque des Journées Sociales autour d'un thème précis choisi en raison de sa pertinence aussi bien que de son ancrage dans l'évolution dynamique de la société congolaise.

Les Journées Sociales, édition 2016, se sont déroulées du 7 au 9 mars sur le thème : « *Rôles de l'Église (catholique) et de l'État dans la promotion du bien commun* ». Y ont été conviés, outre les membres du CEPAS, les jésuites, les milieux associatifs, les milieux politiques, le monde académique et scientifique ainsi que les animateurs de la vie de l'Église locale (clergé et laïcat).

Les Journées Sociales du CEPAS obéissent à un schéma devenu classique : durant trois jours ponctués par les conférences et les ateliers, les participants réfléchissent, échangent et débattent, dans une ambiance sereine et détendue, sur des questions soulevées par les intervenants. Les travaux en ateliers débouchent sur des recommandations qui constituent autant de pistes d'action que de nouvelles perspectives de recherches et d'études.

Le thème général sus-énoncé a été décliné en cinq sous-thèmes qui ont fait l'objet de communications, à savoir :

- Politique comme gestion de la chose publique visant le bien commun ;
- L'évolution de la justification par l'Église de ses interventions en matière sociale ;
- L'Église peut-elle faire de la politique ? L'homme au centre de l'action politique et des préoccupations de l'Église ;
- Élections comme lieu d'expression du choix citoyen libre. La conjonction des efforts Église-État pour des élections réussies ;

- Vers quel avenir pour le peuple Congolais en grande majorité croyant ? Rôle des acteurs politiques et de l'Église.

L'ouverture comme la clôture des assises étaient marquées par une allocution de circonstance du Directeur du CEPAS, le Père Alain Nzadi-a-Nzadi, S.J.

Le présent rapport s'efforce de dégager la quintessence de différentes communications. Il rend également compte des résolutions, fruit des débats et échanges en ateliers.

CONFÉRENCES

- La première conférence a porté sur « **Politique comme gestion de la chose publique visant le bien commun** ».

Abordant le concept du bien commun, l'orateur, le Professeur Lohata Tambwe, l'a défini comme un ensemble de choses, de valeurs et de droits accessibles à tous les habitants d'une société ou d'un État. Cette notion englobe les biens naturels comme l'air, les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de sécurité que la société est appelée à faire profiter à ses membres sans distinction. Elle renferme aussi des biens incorporels ou des droits à la santé, à l'éducation, au service public, etc.

Le bien commun se rapproche du bien public. Ce dernier, en tant que « bien-être collectif », est souvent confié à un service public pour sa gestion. En outre, le bien commun peut être rapproché de l'intérêt général lorsqu'on l'oppose à la « jouissance immédiate » pour prendre en compte la « préservation » des ressources pour la collectivité et pour les générations futures. Dans la pratique, cependant, l'on constate que l'État s'approprie les biens du domaine public ou privé en centralisant et en concentrant les pouvoirs, en divisant ou en favorisant certains groupes sociaux ou certaines personnes. Bref, tout se passe comme si les gestionnaires politico-administratifs ignoraient l'existence et les intérêts des gouvernés.

Les philosophes furent les premiers à établir un lien étroit entre le bien commun et le système de gouvernement. En effet, les philosophes antiques (Platon, Aristote, Cicéron) ont contribué largement au développement de la réflexion scientifique moderne sur les relations entre la politique et le bien commun. Par la suite, les philosophes de lumière (Rousseau, Grotius, Locke, Hobbes, Montesquieu, Hegel) ont été à la base de la construction de l'État moderne en se fondant sur le paradigme de « contrat social » dont le but est la recherche du bien commun : ordre

ou sécurité, paix, égalité, liberté, etc. Pour eux, le rôle de l'État devrait se limiter à promouvoir ces valeurs.

Quant aux socialistes en général et aux marxistes (Marx, Engels) en particulier, ils considèrent que l'État libéral ne contribue pas à la promotion du bien commun car d'une part, il défend principalement les intérêts de la classe dominante et que d'autre part, la vraie liberté n'est pas seulement politique, mais également économique et totale.

Pour les politologues et autres spécialistes des sciences sociales, toutes les sociétés ont connu le pouvoir politique, même si l'État n'était pas présent partout. Cependant, en unifiant les habitants d'un même territoire, l'État moderne a réussi à donner la liberté et l'égalité aux habitants en détruisant les forces intermédiaires (noblesse, aristocratie, seigneurie). En plus, le rôle de l'État dans le développement du bien commun s'incarne dans les fonctions suivantes : la distribution de la solidarité (État-providence), le développement des services publics, et l'universalisation des suffrages.

Mais qu'en est-il dans la pratique ? Les faits montrent que les gestionnaires politico-administratifs disposent des intérêts propres qu'ils s'emploient à satisfaire en priorité. Cela apparaît clairement dans les régimes politiques déviationnistes : patrimonial, autoritaire et totalitaire.

Le néo-patrimonialisme est caractérisé par l'appropriation du pouvoir de l'administration et des biens publics par le souverain moderne qui les considère comme ses biens personnels. Cela engendre le clientélisme et la corruption. L'autoritarisme repose sur le recours à la violence arbitraire et la force plutôt que sur la persuasion. Le totalitarisme se distingue par l'interventionnisme de l'État dans tous les secteurs ; il n'existe dès lors ni espace privé ni autonomie individuelle.

Pour terminer, le conférencier a circonscrit les principaux facteurs qui, en Afrique, génèrent le déviationnisme politique à savoir : la professionnalisation de la vie politique et administrative ; la démocratie indirecte reposant sur la représentation ainsi que le faible taux de politisation de la société.

- La deuxième conférence présentée par le R.P. Léon de Saint Moulin, S.J., Professeur émérite et membre du CEPAS, a traité de « **L'évolution de la justification par l'Église de ses interventions en matière sociale** ».

Dans un premier temps, l'orateur a évoqué *l'origine de la doctrine sociale de l'Église*. En effet, les interventions de l'Église en matière sociale s'enracinent dans l'Évangile. Le commandement de l'amour n'y

est pas formulé comme force de pouvoir changer la société. À partir du 16^e siècle, par contre, une valorisation de plus en plus grande de l'individu a suscité au 19^e siècle la naissance des sciences humaines, vues sous l'angle d'étude des problèmes de société.

C'est face au développement de milieux ouvriers, travaillant dans des conditions de misère, que Léon XIII a publié la première encyclique sociale de l'Église, *Rerum Novarum*, où il appelait à des mesures strictement sociales, structurelles : que l'État intervienne dans l'économie pour faire respecter le droit à une vie humaine et qu'il soit permis aux ouvriers de s'organiser en syndicats. Ce n'était pas un appel à plus de vertu, mais une demande de changement de structures.

Dans un second temps, le conférencier a rappelé *les étapes significatives et les actions décisives qui fondent les interventions de l'Église en matière sociale*.

Au début, a-t-il indiqué, les Papes en ont appelé à la loi naturelle, à la loi morale et à l'autorité qu'ils revendiquaient sur les consciences. Mais leurs interventions étaient aussi une réaction face à des situations révoltantes et un effort de participation à la prise de mesures qui puissent y remédier.

À partir de Jean XXIII et du Concile Vatican II, la solidarité est la première justification de l'Église pour ses interventions : les joies et les peines des hommes sont aussi les siennes.

En outre, le rôle de l'Église est défini par Jean XXIII comme celui d'une Mère et d'une éducatrice : l'Église se veut inspiratrice des modèles et des comportements sociaux et une force éducatrice pour tous les hommes. La Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), notamment, en a tiré la conclusion que l'Église soutient des valeurs, pas des partis ni des hommes particuliers.

Dans le domaine de l'action, Jean XXIII a apporté son soutien à l'ONU et à sa Déclaration des droits de l'homme (dans *Pacem in terris*). Il a eu un regard positif sur les réalisations humaines, même basées sur une vision non chrétienne de la vie, et il a joué un rôle dans la crise des missiles en voie d'installation à Cuba en 1963. Pour sa part, Jean Paul II a joué un rôle important dans la chute du mur de Berlin. Il a contribué à la reconnaissance des cultures comme sujets collectifs, alors que les sciences sociales avaient d'abord été concentrées sur l'analyse de l'organisation (économique et politique) de la société. Le Pape François a, quant à lui, changé l'image de l'Église, (qu'il a) libérée de certaines raideurs et qu'il veut, au nom de l'Évangile, mobilisée pour la promotion d'un monde plus humain.

La justification des interventions de l'Église dans le domaine social est ainsi arrivée à se fonder sur la vision du bien commun, initiée par Jean XXIII, non plus à partir de principes généraux, mais comme une construction historique : il revient à chaque société de définir ce qu'elle considère comme l'ensemble des conditions, matérielles et non matérielles, qui permettent à la personne et aux groupes sociaux d'atteindre mieux et plus facilement leur plein épanouissement. Cette définition n'exclut pas que ces décisions reposent elles-mêmes sur des valeurs fondamentales. Mais elle fonde le droit de l'Église d'intervenir dans la construction, car elle est un acteur dans le monde et a acquis une compétence qu'elle s'emploie à déployer dans des analyses sociales vigoureuses et éclairantes. L'Évangile lui fait un devoir non seulement de s'y employer, mais de s'engager aussi dans des actions de combat pour la justice et de promotion humaine. Elle accepte de devoir convaincre.

- La deuxième journée s'est ouverte par la communication du R.P. Rigobert Minani, S.J. sur le thème : « **L'Église peut-elle faire de la politique ? L'homme au centre de l'action politique et des préoccupations de l'Église** ».

La relation Église-État est confrontée à une continuelle tension entre la pratique des églises locales et l'enseignement de l'Église dans ce domaine. En Afrique, ce thème s'invite à la fois dans la pratique de l'Église et les actions de l'État.

Pour en parler, le conférencier a choisi de s'appuyer sur des expériences récentes de la pratique de la hiérarchie de l'Église catholique (Pape), celle de l'Église d'Afrique (Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et du Madagascar, SECAM) pour enfin conclure avec un cas d'étude de la RD Congo (CENCO).

Depuis son élection à la tête de l'Église catholique, le Pape François a fait des « actions politiques prophétiques » sa marque déposée. Sa visite improvisée à l'île de Lampedusa en faveur des migrants africains, son voyage à Cuba et en République centrafricaine, sa visite à la frontière mexicaine ainsi que sa prise de position dans le débat de la campagne présidentielle aux États-Unis d'Amérique, s'inscrivent dans ce registre.

Par ailleurs, l'influence politique de « *Laudato si* » (encyclique du Pape François sur des questions écologiques) demeurera comme un fait historique marquant. À en croire l'orateur, la force ainsi que l'éclatant succès de cette encyclique tiennent aux stratégies qui ont entouré son élaboration et sa publication. Il s'agit notamment :

- De la capitalisation du « momentum » par le Vatican. En effet, bien que ce document fût en gestation depuis plusieurs années auparavant, le moment propice pour faire « de la politique aux plus hauts sommets de la politique » fut le discours du Pape en septembre au Congrès américain et aux Nations-Unies où il s'est adressé à la classe politique mondiale.
- La recherche d'un large consensus sur le contenu : produire un document qui soit basé sur des faits établis et donc scientifiquement inattaquable était la première stratégie du Vatican.
- La mobilisation maximale des adeptes ou militants autour des objectifs clairs : annoncée depuis plus d'une année, l'encyclique était attendue par l'Église entière. Plusieurs rédactions des journaux, sites web, Facebook, Twitter avaient déjà approuvé un plan de communication. Par ailleurs, la commission pontificale « justice et paix », les églises locales ainsi que différentes organisations étaient préparées pour la diffusion et la sensibilisation du document.
- Une action de plaidoyer coordonnée : l'action à l'intérieur de l'Église était doublée d'une action de plaidoyer internationale. Les politiques du monde entier ainsi que les leaders religieux avaient reçu et lu l'encyclique ; de sorte qu'à la COP 21 à Paris, l'encyclique était connue de tous. D'où l'issue heureuse de ce grand forum.

En ce qui concerne l'expérience de l'Église en Afrique, le conférencier a indiqué qu'en novembre 2012, une lettre pastorale du Synode Africain déclarait que « L'Église doit prendre ses responsabilités dans le domaine sociopolitique. Elle doit être pleinement impliquée dans la transformation en profondeur de notre société ». Et parmi les domaines ciblés, l'Église proposait une implication dans le processus électoral car des élections crédibles pouvaient devenir des processus générateurs de paix et d'harmonie dans tous les pays. Le SECAM a fait sienne cette recommandation.

Évoquant le cas de l'Église de la RD Congo, l'orateur a rappelé que la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a toujours œuvré pour une collaboration harmonieuse et respectueuse avec le monde politique. Elle considère en effet que l'homme-citoyen dont s'occupe l'État, c'est le même dont l'Église prend soin au plan spirituel et humain. Aussi, s'est-elle investie dans la formation de la conscience et de l'éducation civique des citoyens par la mise en place du programme

CARTEC (coordination des actions pour la réussite de la transition de l'Église catholique). L'on pourrait néanmoins déplorer certaines prises de position maladroites voire contradictoires de certains membres de la CENCO par rapport à la gestion de la présidence de la Commission électorale nationale occupée par un délégué de l'Église catholique.

Quoiqu'il en soit, il reste que l'Église peut faire et fait de la politique, mais que son action souffre parfois du manque de stratégies d'actions adaptées. Ce qui en réduit l'efficacité et dilue les effets escomptés.

- Madame Anne-Marie Mukwayenzo Mpundu, pour sa part, a entretenu l'assistance sur les « **Élections comme lieu d'expression du citoyen libre. La conjonction des efforts Église-État pour des élections réussies** ».

Elle a structuré sa communication autour de deux questions. La première : *Que faire pour que les élections soient réellement le lieu d'expression du choix citoyen libre ?*

Pour y répondre, elle a examiné le cadre juridico-social dans lequel les élections doivent se dérouler, c'est-à-dire le cadre idéal qui permet aux élections d'être un lieu d'expression du choix citoyen libre car c'est cela qui fonde un État démocratique. En effet, pour que les élections soient le lieu de l'expression du choix citoyen libre, elles doivent être démocratiques, c'est-à-dire *compétitives, périodiques, inclusives et déterminantes*.

Toutefois, les élections démocratiques ne se limitent pas à sélectionner des candidats. Les électeurs peuvent également être appelés à se prononcer sur des questions politiques directement par le biais de référendums et d'initiatives soumises au vote. De ce fait, tout citoyen doit prendre conscience qu'en plus de l'acte de voter, il lui revient d'exercer son rôle politique de suivi des élus. Ne pas le faire équivaldrait à un déni de la conscience politique.

La seconde question était formulée de la manière suivante : *Quel devrait être l'apport de l'Église en interaction avec l'État pour des élections réussies ?*

À cet égard, la conférencière a considéré que la contribution de l'Église doit porter non seulement sur la formation conscientisante des électeurs et des candidats aux valeurs démocratiques que sont l'égalité, la participation, la liberté et la justice, mais aussi sur l'appui à l'organisation matérielle des élections.

En rapport avec sa mission prophétique, l'Église se doit d'annoncer les valeurs du royaume de Dieu, de dénoncer les antivaleurs et d'interpeller les consciences en vue de bâtir un monde meilleur.

De son côté, l'État garant de la nation, doit assurer la sécurisation du processus électoral et des citoyens pour que les élections ne soient pas des moments d'incertitude mais plutôt de fierté nationale et d'affirmation de la citoyenneté.

- La cinquième conférence et la dernière de la série est intervenue au cours de la troisième journée. Elle était intitulée : « **Vers quel avenir pour le peuple congolais en grande majorité croyant ? Rôle des acteurs politiques et de l'Église** ».

L'orateur, le Professeur Philémon Mwamba, a établi le constat selon lequel depuis deux décennies, la RD Congo vit une instabilité politique et sécuritaire tandis que le peuple congolais se débat dans le sous-développement et le déni de ses droits fondamentaux. Cet état des choses, à son estime, justifie amplement la légitimité de l'engagement de l'Église pour la démocratie, la paix, la stabilité et le bien-être. Du reste, l'Église dispose de nombreux atouts pour mener avec succès cette entreprise, à savoir : son autonomie relative vis-à-vis du champ temporel ; son autorité morale et intellectuelle ; sa capacité de mobilisation grâce à ses multiples relais ; ses ressources humaines et ses infrastructures sociales.

La crise congolaise est avant tout une crise d'*hommes*. De ce fait, l'Église doit d'une part, sensibiliser les laïcs chrétiens pour les amener à pratiquer leur chrétienté dans les milieux concrets de leur vie et, d'autre part, inciter les acteurs politiques à effectuer des choix en cohérence avec les valeurs chrétiennes et à exercer le pouvoir en privilégiant l'esprit de service et le bien commun.

L'orateur reste convaincu que l'avenir du peuple congolais est intimement lié à l'instauration d'une justice impartiale afin de juguler l'impunité rampante ainsi qu'à la mise en œuvre effective de mécanismes de contrôle notamment la redevabilité des acteurs publics.

RECOMMANDATIONS

Les travaux en ateliers organisés pendant trois jours ont débouché sur les recommandations suivantes :

1. Concernant le fonctionnement des services publics et la quête du bien commun
 - Restaurer l'autorité de l'État notamment par le renforcement de la sanction (positive et négative)
 - Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire

- Nommer aux fonctions de commandement des personnes à la probité morale avérée
 - Faire de la moralité une condition nécessaire d'accès à certaines fonctions au même titre que le diplôme et la technicité, en vue de combattre l'impunité
 - Vulgariser les lois existantes en vue de leur appropriation par la population et veiller à leur application effective
 - Professionnaliser les services de contrôle et de suivi de l'État
 - Entretenir et préserver le patrimoine existant en vue d'en garantir la mutabilité
 - Créer une société civile structurée dans les provinces et former des groupes de pression
 - Répartir de manière équitable les richesses nationales
 - Assurer une rémunération décente aux agents et fonctionnaires de l'État pour préserver la qualité et la continuité de l'action publique
 - Éduquer à la conscience citoyenne
2. Concernant l'engagement politique de l'église
- Dénoncer en tout temps les abus avérés des acteurs politiques par le recours aux médias, aux réseaux sociaux et autres canaux propres à l'Église ainsi que par des pétitions (des chrétiens)
 - Renforcer la concertation entre la CENCO et les autres centres/structures de réflexion catholiques en vue d'élaborer des stratégies opérationnelles efficaces
 - Recourir aux spécialistes en communication pour élaborer les messages de la CENCO et en évaluer régulièrement la portée
 - Développer le sens de l'anticipation pour ne pas subir les événements
 - Développer le journalisme d'investigation
 - Proposer des candidats chrétiens à des postes électoraux
 - Instaurer un vrai climat d'entente et de travail entre la CENCO et ses divers partenaires, en usant de diplomatie et de souplesse. Le CEPAS pourrait mener des actions de plaidoyer à cet effet auprès des protagonistes
3. Concernant la conjonction des efforts entre l'église et l'état
- L'Église doit rester vigilante pour demeurer la « lumière du monde »

4. Concernant le choix citoyen libre
 - Renforcer les mécanismes de surveillance et d'observation électorales notamment par le recours aux réseaux sociaux pour collecter les résultats des bureaux locaux de vote
 - Sortir la CENI du système des composantes pour garantir l'indépendance de ses membres (cooptation des candidats)
 - Réviser le fichier électoral
5. Concernant le type de démocratie pour une participation vraie des citoyens
 - Mettre en place ou renforcer les mécanismes destinés à la préservation de la démocratie représentative, notamment en assurant l'effectivité de la redevabilité des élus et des gouvernants
 - Reformuler le programme d'éducation civique pour renforcer la culture citoyenne
 - Établir des synergies entre d'une part le CEPAS et la Commission Justice et Paix pour le renforcement des capacités et la formation civique et, d'autre part, avec CARITAS sur la méthodologie de conscientisation.
6. Concernant la limitation des mandats
 - Respecter les textes des lois
 - Respecter le cycle électoral prévu
 - Constituer des groupes de pression
 - Intérioriser le fait que le peuple est la source du pouvoir et le revendiquer comme tel. ■